



15ème législature

Question N° : 1711	De M. Yannick Haury (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Santé - Don de moelle osseuse	Analyse > Santé - Don de moelle osseuse.
Question publiée au JO le : 03/10/2017 Réponse publiée au JO le : 30/01/2018 page : 815		

Texte de la question

M. Yannick Haury interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le don de moelle osseuse qui permet de guérir des patients souffrant de maladies graves du sang, comme certaines leucémies par exemple. En 2016, l'Agence de la biomédecine a enregistré 20 469 nouveaux donneurs inscrits dans le registre français. Ainsi, le nombre de personnes inscrites au total est de 263 339 alors que le plan greffe de CSH 2012-2016 avait pour objectif d'atteindre 240 000 personnes. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour poursuivre la réussite de ce plan et encourager le don de moelle osseuse.

Texte de la réponse

Créé en 1986, le registre France Greffe de Moelle permet d'identifier un donneur compatible ou une unité de sang placentaire pour un patient ayant besoin d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques (CSH), en l'absence de donneur familial compatible. Le registre français a favorisé la réalisation de 16 330 allogreffes de CSH en 30 ans pour des patients en France et à l'étranger. La ministre des solidarités et de la santé a engagé un plan d'action pour les années 2017-2021 dans le domaine de la greffe de CSH. Ce plan a été construit avec l'agence de la biomédecine (ABM) en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées (sociétés savantes, associations d'usagers, organisations représentatives des professionnels de santé). L'objectif de ce plan vise à faciliter et accroître l'accès à la greffe de CSH notamment en proposant toutes les sources de CSH et à orienter le recrutement de donneurs ou le recueil de sang placentaire sur la quantité mais surtout sur la qualité des greffons. S'agissant du registre (RFGM), ce dernier compte environ 263 000 donneurs inscrits. Il est indispensable que de nouveaux donneurs s'inscrivent chaque année pour améliorer quantitativement et qualitativement le registre. Les objectifs chiffrés de ce plan pour le registre sont fixés à 310 000 donneurs inscrits à la fin 2021, avec un recrutement de 10 000 nouveaux donneurs. Dans une perspective de diversification des profils de donneurs, il est envisagé qu'au moins 75 % des nouveaux donneurs inscrits soient âgés de moins de 30 ans et 50 % de sexe masculin, d'origine géographique variée, et au moins 40 % présenter de nouveaux phénotypes HLA (human leucocyte antigen). L'ABM effectue annuellement des campagnes de promotion du don de CSH. En 2016, les jeunes hommes ont été pour la première fois au cœur de la semaine nationale de mobilisation pour le don de moelle osseuse, qui visait à les informer et à les sensibiliser en priorité.